



Bulletin municipal

Le mot du Maire

Bonjour à tous

La commune des Estables a vu l'aboutissement de nombreux projets dont le bâtiment de la Mairie et le chemin piétonnier pour les plus importants. En 2023, l'un des plus gros chantiers concernera le hameau de la Vacheresse. Il va comprendre : l'enfouissement des réseaux secs avec passage à l'éclairage led, la reprise du réseau d'eau potable (la partie depuis le captage jusqu'au hameau ayant déjà été réalisée), la réalisation de tout le réseau d'assainissement jusqu'à la création de la station d'épuration. Ces travaux sont prévus dès le printemps. Le deuxième chantier d'envergure sera la rénovation de l'église, l'instruction de ce projet suit son cours.

Un sujet me préoccupe, il s'agit du transfert de la compétence eau-assainissement aux communautés de communes, **cela nous sera imposé, par la loi, avant 2026. Je m'y opposerai fermement, pour une raison simple : cela signifierait** une hausse des tarifs de l'eau très conséquente et, nous n'aurions plus la main sur nos réseaux.

Très tardivement mais sincèrement, je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour 2023

Le Maire Philippe Brun

Cérémonie des Vœux

La cérémonie des vœux s'est tenue le samedi 7 janvier à 11h30. Une centaine de personnes étaient présentes dont de nombreux enfants. Le maire Philippe Brun s'est exprimé dans un discours d'accueil en présentant ses meilleurs vœux à tous ses administrés, a ensuite parlé des divers travaux réalisés, en cours et prévus. Puis il a laissé le micro à tour de rôle au président de la communauté de communes Jean Marc Fargier, au 1^{er} vice-président du département Philippe Delabre accompagné de la conseillère départementale Nathalie Rousset, à Mathilde Bourgin représentant Isabelle Valentin députée, et pour clôturer les discours, au sénateur Laurent Duplomb. De nombreux maires de la communauté de communes étaient également présents. Puis chacun a pu échanger autour du verre de l'amitié, galette, papillotes et mandarines.

Des affiches avaient été posées pour informer de la date des vœux, Philippe s'excuse car malgré cela : un certain nombre de personnes de la commune n'a pas eu connaissance de cet événement. L'abonnement futur à l'application ILLIWAP devrait pallier ce genre de désagrément.



Les travaux en cours

Sentier piétonnier

Les jeux pour les enfants sont accessibles depuis quelques semaines et sont très appréciés. Ont été installés un toboggan avec cabane, un nid balançoire, deux balançoires à ressort, La tyrolienne pour les plus grands, une table enfant pour se poser, un banc et deux relax pour les parents. Cet espace a déjà accueilli de nombreux utilisateurs. Il reste à planter la haie de charmilles le long de la cabane des chasseurs.



Les escaliers aménagés près du centre d'animation sont aussi terminés et permettent un accès sécurisé au sentier piétonnier et à l'espace de recyclage. Les toilettes sèches seront mises en fonctionnement au printemps à l'aire de la Gazeille avec la fin de l'aménagement du sentier piétonnier.

Chantier mairie

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment de la mairie, les deux appartements ont été refaits à neuf. Leur accès est maintenant totalement indépendant de celui de la mairie et ils disposent chacun d'une terrasse spacieuse. Devant le manque de logements à louer à l'année sur notre commune, il nous est apparu plus judicieux et plus normal pour notre collectivité, de les faire entrer dans cette catégorie, plutôt que d'opter pour du logement saisonnier. Cela va permettre à de nouveaux habitants de s'installer sur la commune. Après discussion, le loyer mensuel a été fixé à 550 € hors charges pour chaque appartement.

Le maire, ainsi que Sylvie et Véronique au niveau du secrétariat prennent leurs marques dans ces nouveaux locaux fort agréables et spacieux.

Les grands panneaux bois de signalétique ne seront pas reposés devant la mairie côté sud. En effet, ils masqueraient le nouvel aménagement prévu devant la bibliothèque : pelouse et pavés, ainsi que le monument pour la paix. Un nouveau lieu est à trouver.

L'inauguration du sentier piétonnier et du bâtiment de la mairie aura lieu au printemps.

A travers les conseils

Relais mobile la Vacheresse

Une antenne de relais mobile sera prochainement installée sur la parcelle AC 272, près « du stade des bruges ». L'impact au sol sera de 54 m² pour une hauteur de 24 m. Une redevance de 500 € sera versée annuellement à la commune, à titre de dédommagement. Cela permettra une couverture du réseau téléphonique sur la vallée de la Gazeille.

Bilan radar la Vacheresse

Les radars permettent de réaliser des relevés. Ainsi entre le 28 mai 2021 et le 26 décembre 2022 soit 19 mois ou 578 jours, 133 585 véhicules ont traversé la Vacheresse, ce qui fait une moyenne de 230 véhicules par jour. Globalement, la vitesse des véhicules est inférieure du côté du Monastier. Seulement 67% des véhicules respectent la limitation à 50 km/h et 4% ont une vitesse supérieure à 70 km/h. Ce pourcentage est certes faible mais, il représente environ 5340 voitures ! Il est clair que pour les riverains c'est difficile à vivre. Depuis ce 19 décembre, la limitation est passée à 30 km/h (panneaux et radars) nous verrons ce qu'il en sera.



Captage la Vacheresse

Le captage en eau potable de La Vacheresse pose problème, une autre tranchée a été faite pour l'améliorer, il faudra sans doute prévoir d'autres travaux. D'une façon générale et notamment lors des travaux d'enfouissement des lignes électriques dans le haut du village, on s'est aperçu du mauvais état des conduites d'eau potable qui alimentent le village, il sera nécessaire de réaliser assez rapidement une étude diagnostic pour ces réseaux.

Barrières automatiques

Les barrières automatiques limitant l'accès à la station sont prêtes à fonctionner. Une réunion d'information pour les riverains, concernant l'utilisation, est programmée le mardi 7 février à 17 h 30.



Eclairage public

Concernant l'éclairage public, nous sommes de bons élèves.

A ce jour, les lampes à mercure, non commercialisables depuis 2015 dans l'Union européenne représentent encore 20% des lampes installées. Le parc français de luminaires est vieillissant : 40% des luminaires en service ont plus de 25 ans. Moins de 20% de l'éclairage public français a été rénové en technologie LED et, **nous en faisons partie**. De plus, nous faisons également partie des 8% des communes qui diminuent l'intensité de l'éclairage la nuit. L'éclairage led est également présent dans nos bâtiments communaux : mairie, cantine, les blocs sécurité du centre d'animation...

Installation d'un transformateur sur la draille de Peyrou

Un transformateur d'une puissance de 300 kVA a été installé sur le secteur du lotissement de Peyrou, sur le domaine public. Le transformateur appartenant à ENEDIS, la commune percevra de sa part une location pour l'espace occupé par le transformateur. Les travaux d'extension de la ligne ne sont pas à la charge de la commune.

Fenêtres office de tourisme

Les fenêtres de l'Office du Tourisme sont défectueuses, ces travaux doivent être pris en charge par la communauté de communes, comme mentionné sur la convention signée avec la mairie et la communauté de communes.

Lotissement de Peyrou

Le budget prévisionnel du lotissement de Peyrou s'élève à 230 000 euros. Soient : 82 000 euros d'achat du terrain, frais de notaire inclus, 12 000 euros de frais de géomètre et 136 000 € de travaux estimés par AB2R au moment de l'appel d'offres. Pour rappel, les superficies des 5 lots sont : 715 m², 753 m², 655 m², 542 m² et 575 m² soit un total de 3240 m² en vente. La surface totale de la parcelle réelle étant de 4147 m², la différence entre cette dernière et le total des superficies des lots correspond à la voirie, c'est à dire 907 m². Le prix de vente au m² n'est pas encore défini.



Syndicat d'électrification

La sortie du marché groupé d'achat d'électricité avait été envisagée. En effet une augmentation des tarifs de 40% est prévue pour 2021-2022, idem pour 2022-2023. En sortant du marché groupé, la commune aurait pu bénéficier du bouclier tarifaire. Finalement, de nouvelles dispositions gouvernementales nous permettent de nous rattacher au tarif réglementé de vente d'électricité. Cela nous permet de limiter la hausse des coûts de l'énergie.

Ventes de bois sur pied

Les ventes de bois sur pied ont rapporté 150 500 € réparties comme suit : 80 000 € pour Chaulet, 46 000€ et 24 500 € pour Tourte. Suivant la réglementation, 10% de cette somme est reversée à l'ONF.



Modification d'attribution d'indemnité

Alexandre Malartre a démissionné de son poste de conseiller délégué tout en restant conseiller municipal. Mr Le Maire a accepté sa démission et a proposé ce poste à Yves Sanial. Celui-ci l'accepte tout en précisant son absence certains dimanches pour la tâche de recouvrement du paiement des places de marché. Dans ce cas, un remplacement devra être prévu. Mr le Maire lui a aussi demandé qu'il s'occupe des informations municipales auprès de la presse locale.

Aménagement accès piéton à la station

Le chemin des sources sera aménagé en 2023, après une consultation de l'entreprise AB2R. Pour l'aide au financement nous utiliserons le CAP43 (le nouveau dispositif du département : Coopération et Ambition Partagée 43), qui a pour objectif l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et de garantir l'attractivité de nos territoires. La partie « cheminement vers terrain de foot » serait pris en charge par la SISE.

Les 3 monts

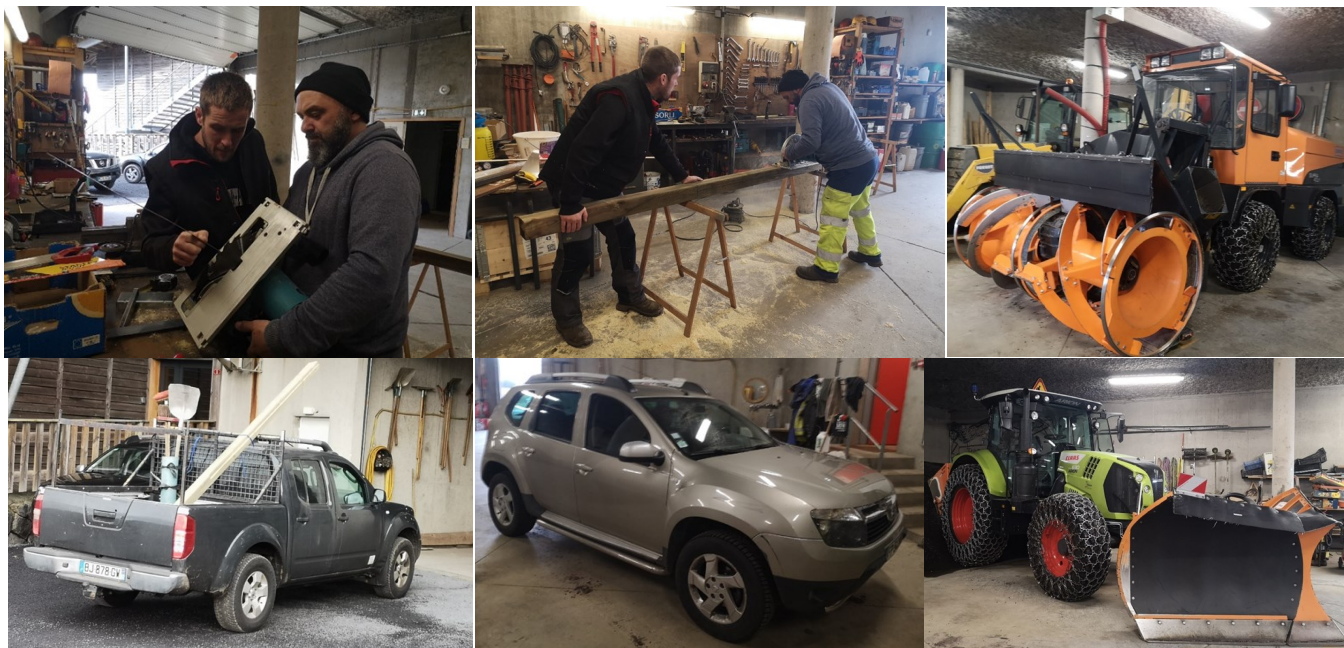
Un devis de la société Velay Charpente a été reçu pour le remplacement des 3 Velux du bâtiment « les 3 monts », qui sont à notre charge, d'un montant 5795 € TTC. Les remplacements seront réalisés au plus tôt.

La procédure judiciaire « les 3 monts » suit son cours. Le dossier a été pris en charge par un avocat de notre protection juridique souscrite auprès de groupama.

Les employés du service technique

Nous avons une équipe technique qui fonctionne très bien : Frédéric Redon et Jérémy Abeillon. Le garage communal est spacieux et peut accueillir l'ensemble des véhicules, avec une belle place pour l'atelier. Cet automne, ils ont notamment restauré les agrès du skate parc (l'espace est donc à nouveau mis à disposition des jeunes) et rénové les panneaux d'indication « pic bois ».

Jérémy Abeillon a sollicité un temps partiel à 70%. Il a été convenu de le lui accorder, il pourrait réaliser un maximum d'heures l'hiver pour le déneigement, et pour le reste du temps, David Gibert renforcera l'équipe avec un contrat à 30%. Pour l'entretien des locaux : ménage de la mairie, de la salle du conseil et du centre d'animation, Anne-Marie Exbrayat a obtenu un contrat de 15h par mois. Tout ceci sera effectif à partir du 1^{er} février 2023.



La vie communale

Fondation du patrimoine

L'église fait partie du patrimoine local et de l'histoire de notre village c'est pourquoi il nous tient à cœur d'engager les travaux de réfection. Le montant des travaux est estimé à 650 000 €. Nous avons obtenu une aide de l'état à travers la DETR 85 000 € et du département 50 000 €. Une demande de subvention auprès de la région est en cours. Une souscription à la fondation du patrimoine a été officiellement lancée jeudi 15 décembre.

Le bulletin nous permet également de faire appel à votre générosité. Pour mémoire, en 1920, les vitraux avaient été installés, en grande partie, grâce aux dons réalisés par différentes familles du village. Aujourd'hui passer par la fondation du patrimoine permet aux donateurs, soumis à l'impôt sur le revenu, d'obtenir un reçu fiscal, permettant une réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.



La rénovation de l'église est à la charge intégrale de la municipalité. A ce jour, Le montant des dons reçus, au niveau de la fondation du patrimoine, s'élève à 5 350 €.

Une description résumant les travaux est faite dans le dépliant disponible en mairie, dans le tambour de l'église et dans les différents commerces. Le don peut être fait directement via le site internet de la fondation du patrimoine dont le lien est présent sur le site internet de la commune.

FONDATION **Je donne !**
DU PATRIMOINE Pour la restauration de

L'église St-Philibert
Les Estables
Haute-Loire (43)



Fermeture du magasin Epilobe

C'est avec un pincement au cœur que nous avons vu se fermer Epilobe, notre magasin de souvenirs local Epilobe exploité depuis bien longtemps par la famille Chanéac. Nous souhaitons à Marie-Cécile le meilleur pour cette nouvelle vie, une très belle retraite. Un grand merci pour la belle vitrine mise en place en collaboration avec Nicole Celette, dont nous avons apprécié les magnifiques tableaux et autres créations.

Association des CATM

Les CATM : cette association des anciens combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc a pour objectif d'honorer nos combattants, prisonniers et défunts de guerres : ceci lors de la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale, le 8 mai et de l'Armistice du 11 novembre. Depuis de nombreuses années, pour faire perdurer la mémoire et sensibiliser la jeunesse, la cérémonie du 11 novembre a lieu en présence d'enfants du village.

Aujourd'hui le nombre de membres du groupe des CATM diminue un peu plus chaque année. Ils ont besoin de notre soutien, de notre présence. Ceux qui se sentent concernés (il n'y a pas d'âge et pas de critères) pourront se rapprocher de nous et participer à une réunion, courant mars, en présence de Henry Bonnefoy, Vice-président des Estables, André Demars Président de la section du Mézenc et un représentant de l'antenne départementale pour définir notre rôle dans l'association.

Lorsque la date sera fixée, nous la communiquerons par affichage dans les différents commerces et à la mairie.

Le prochain événement sera l'inauguration du totem et de la plaque réalisées pour expliquer le pourquoi de la croix du Mézenc le dimanche 7 mai aux Estables.



Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés, rassemblant 70 convives, a eu lieu cette année à l'Atelier. Nos aînés ont été très bien accueillis, ont apprécié le repas, l'espace et la convivialité du lieu. Ce nouveau restaurant a ouvert ses portes à la mi-juillet, avec une saison d'été très prometteuse pour la suite. C'est l'occasion, pour nous, de remercier et souhaiter une belle continuation à l'ensemble de l'équipe menée par Raphaël Durand.



Association Pei Vei

L'association est toujours très dynamique et active. Après le concours de belote de l'automne, la bûche de Noël a eu lieu jeudi 15 décembre.

Puis le jeudi 22 décembre, le club des aînés a retrouvé avec joie la petite salle de la mairie pour le rassemblement hebdomadaire. Ils ont apprécié la luminosité, l'insonorisation et la chaleur de cette nouvelle salle.



Marché de Noël

Une nouvelle fois, le marché de Noël a accueilli de nombreux visiteurs. Globalement les exposants ont été contents de la journée. Merci à tous ceux qui se sont investis pour faire de cet événement une belle réussite.



Le Père Noël

Nous avons eu le bonheur de croiser deux fois le père Noël au village des Etables pour le plus grand bonheur des enfants. Il est passé à l'école le mardi 13 décembre, chargé de friandises et de cadeaux pour chacune des deux classes. Puis le 24, avant de commencer sa longue tournée de la nuit, il a ravi petits et grands, locaux et touristes, sur la place devant la boulangerie : papillotes, mandarines, vin chaud, bonne humeur : tous les ingrédients étaient réunis pour passer un bon moment et, bien commencer cette longue nuit de magie.

Les festivités, pour nos écoliers, avaient commencé dès le jeudi 15 décembre avec le repas de Noël servi au centre d'animation.



Association comité d'animation

Après une période difficile due au COVID la volonté est de reprendre au mieux les différentes animations du Comité. Malheureusement peu d'évènements ont eu lieu ces dernières années, toutefois le Comité a pu participer cette année 2022 à l'organisation de la Foire Grasse en mars, de la buvette du Trail du Mézenc où les bénéfices ont été reversés à l'association caritative APPEL puis en fin d'année au traditionnel Marché de Noël apprécié par nos exposants et visiteurs. A signaler aussi qu'un groupe de bénévoles a organisé l'Arrivée du Père Noël avec la participation de la commune, merci à eux !

Une réunion du Comité a eu lieu ce vendredi 27 janvier, où tous les bénévoles et bonnes-volontés étaient conviés afin de faire repartir rapidement nos animations et discuter autour des idées de chacun ; à cette occasion un nouveau bureau a été élu.

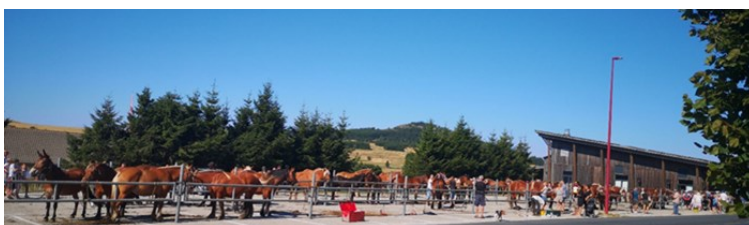
Au programme, ce qui est prévu pour cette année 2023 : le repas tripe pour la Foire Grasse le 23 Mars, l'Omelette le 1^{er} mai en collaboration avec l'APE pour chanter le mai avec les enfants, la Paëlla et le Feu de la St Jean le 24 juin, la buvette du Trail du Mézenc le 15 août, l'arrivée du Père Noël le 24 décembre, le Marché de Noël le 10 décembre. Ces animations sont celles qui sont faites habituellement mais bien entendu toutes les idées et les aides sont les bienvenues, la volonté est d'ailleurs de collaborer entre toutes les associations dans leurs différentes organisations afin de les maintenir et d'en assurer le succès.

Idées, suggestions, participations, contact : comitedanimationlesestables@gmail.com

Différentes manifestations de cette saison

Concours de chevaux lourds

Le concours de chevaux lourds s'est tenu le 4 août. Sur le foirail, 34 juments de race comtoise ont été présentées à un jury.



Brocante – Soupe aux choux

La brocante de l'ACCA n'a malheureusement pas pu se tenir à cause d'une météo défavorable, mais la traditionnelle soupe aux choux a été maintenue pour le bonheur des habitués.

Le Trail du Mézenc

Toujours une belle réussite : après deux ans d'absence, 1150 personnes ont participé aux diverses marches et courses organisées. Tous les bénéfices ont été reversés à l'Appel.



Concerts à l'église

La dernière semaine d'août, les écoles de musique en stage au Chalet du Mézenc ont donné deux concerts à l'église : le premier le vendredi 26 août à 18h pour une partie des musiciens et le second le samedi à 15h pour la seconde partie. Tous ont beaucoup apprécié le lieu et la sonorité de l'église. Habituellement, ils donnaient une seule représentation au centre d'animation. Cette expérience sera fort probablement reconduite l'année prochaine. Si tel est le cas, n'hésitez pas à assister à la représentation du vendredi, nous mettrons des affichages dans les commerces et faites fonctionner le bouche à oreille.



Rallye

Les 26 et 27 Août Le parc et l'assistance du 40^{ème} rallye Velay-Auvergne étaient basés aux Estables. Ils ont beaucoup apprécié l'espace mis à leur disposition afin que toutes les voitures soient sur le même lieu. Certes, cela a engendré beaucoup de bruit sur 36 heures mais, cela a fait fonctionner l'économie locale et nous a permis de voir de belles voitures.



Foire des chevaux

Le 19 septembre, à date fixe, a eu lieu la foire aux chevaux. Environ 150 équidés étaient sur le foirail et les transactions ont été nombreuses, les marchands ont été bien présents à ce rendez-vous annuel.



Etat Civil 2022

Naissances :

Le 9 avril - LEVEQUE Victoire Blanche

Le 22 juillet - RIBES Louane

Décès hors transcriptions :

Le 24 septembre - CHARRE Pierrette (née en 1953)

Le 6 octobre - FALCON Baptistine (épouse CHABANEL née en 1924)

Le 30 octobre - CHABANEL Jean Baptiste (né en 1937)

Le 21 novembre - CARREAU Patrick (né en 1964)

Information Communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : où en est on ?

La communauté de communes Mézenc Loire Meygal a engagé en 2018, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble de ses 22 communes. Ce document de planification étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement en phase avec les réalités et le fonctionnement du territoire, respectueux de l'environnement, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Il doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, conciliant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire. Le PLUI détermine les possibilités de construction et d'usage des sols sur l'ensemble du territoire intercommunal : secteurs constructibles, formes urbaines, secteurs naturels, terrains réservés pour la création d'équipements publics, etc. Il s'agit d'un document juridique de portée générale qui s'impose à tous (personnes physiques et morales) et auquel on se réfère pour instruire les autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager). Les droits à construire sont déterminés sur chaque parcelle publique ou privée.

Les élus des 22 communes accompagnés par le bureau d'études Campus Développement, par les techniciens de la Communauté de communes et par l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Chambres consulaires, Département, Région, Parc Régional....) ont dans un premier temps établi un diagnostic qui s'articule autour de deux thèmes principaux, le Diagnostic Territorial et l'État initial de l'environnement ; puis ont bâti le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui est l'expression du projet politique global du territoire et qui est le cadre de référence et le guide nécessaire à la conduite des opérations d'aménagement d'équipement et au développement de l'habitat.

En 2021, après discussion du PADD en Conseil Communautaire, a alors débuté la phase d'élaboration du règlement écrit et graphique ; le règlement graphique ou plan de zonage détermine à l'échelle de la parcelle cadastrale l'affectation des sols (usage, nature des activités), le règlement écrit définit les conditions d'utilisation des sols et les règles de construction.

Le 20 octobre 2022, le conseil communautaire a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il a donc validé toutes les études conduites depuis quatre ans et les documents qui en résultent. Maintenant les 22 conseils municipaux vont se prononcer sur le règlement et les Orientations d'Aménagement de leur territoire, puis les personnes publiques associées (Etat, Chambres consulaires, Département, Région, ..) seront consultées. Le dossier sera ensuite ajusté pour tenir compte de tous ces avis, avant d'être soumis à enquête publique.

Cette enquête publique devrait se dérouler pendant un mois entre juin et octobre 2023, le ou les commissaires enquêteurs recevront alors soit lors de leurs permanences soit par courrier les remarques ou doléances de tout un chacun.

Courant d'automne 2023, le Conseil communautaire se réunira pour approuver le document final du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui deviendra alors opposable et sera le document de référence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Dès à présent, le dossier complet du Plan Local d'urbanisme intercommunal arrêté, est disponible en téléchargement soit sur le site internet de la Communauté de communes, rubrique Urbanisme, soit avec le lien suivant : <http://gofile.me/2W18x/1chYtfGON>

Première réunion du conseil municipal lundi 23 janvier dans la nouvelle salle du conseil.

